

Liberté
Égalité
Fraternité
—
Travail
Solidarité
Justice

Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

Bien penser
Bien dire
Bien faire
—
Vérité
Lumière
Humanité

ABONNEMENTS

Six mois..... à fr. 50 — Un an..... 6 fr.
Étranger..... Le port en sus
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.
Adresser les demandes et envois de fonds au Trésorier-Administrateur, Boite, rue Ferrandière, 52

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, 52, rue Ferrandière, 52
— LYON —
Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous les bureaux de poste de France et de Belgique

ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
52, Rue Ferrandière, 52
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

SOMMAIRE

Rome et la France. — Esprit des morts et des vivants. — L'Eglise catholique. — Les Ecoles en Belgique. — Messes à bon marché. — Curés et Instituteurs. — Persecutions catholiques contre la Franc-Maçonnerie. — Le Convent. — Monde maçonnique. — Deuxième Congrès coopératif. — Bibliographie. — Revue des théâtres.
FEUILLETONS : Le Mariage d'un Franc-Maçon. — Dialogues philosophiques.

AVIS

Nous prévenons nos lecteurs qu'ils trouveront toujours le FRANC-MAÇON, à Paris, boulevard Montmartre, au kiosque n° 44, en face du passage Jouffroy.

Nous prions les Loges et les personnes, dont les abonnements expirent fin septembre, de nous adresser avant cette date le montant de leur abonnement. Toutes celles qui ne nous auront pas renvoyé le numéro 53 seront considérées comme continuant leur abonnement. Nous en ferons toucher le montant par la poste, en y ajoutant les frais d'encaissement, soit : 0 fr. 50 par abonnement.

Nous adresser avec le montant du réabonnement, une bande du Journal ou la mention réabonnement.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que nous commencerons très prochainement la publication d'une très intéressante étude sur les Jésuites et la Compagnie de Jésus, leur histoire, leur morale et leurs moyens d'action. Ce très remarquable travail, absolument inédit, est dû à la plume d'un de nos compatriotes, M. Ferrer, ancien conseiller général du Rhône.

ROME ET LA FRANCE

Chaque jour apporte la nouvelle d'un acte d'hostilité de la Papauté contre la France. Encycliques contre tous les progrès de l'esprit humain, directement écrites pour le clergé français ou adressées aux prêtres de Hongrie, excommunications papales, condamnations de la sacrée congrégation de l'Index, alliance avec M. de Bismarck, envoi d'un légat italien pour combattre l'influence française en Chine, les faits d'agression s'accumulent, se multiplient ; c'est la guerre

ouverte, la lutte acharnée contre l'Etat dont les caisses versent quarante millions du budget des cultes.

Il semble cependant que le temps est proche où la mesure sera comble.

On annonce que le légat, en Chine, M. Agliardi, a mission de résister à l'action de la France au profit de la suprématie de l'Italie. Il l'a hautement affirmé au directeur de la *Sentinella*, journal italien ; le *Matin* rapporte cette déclaration de guerre ; elle confirme les révélations de ce plan par M. des Houx, le journaliste dont le dévoilement à la papauté garantit l'autorité.

Ainsi le Pape, qui se disait prisonnier au Vatican, qui a excommunié le roi auquel il a si longtemps reproché la perte du pouvoir temporel, s'allie à l'Italie pour abaisser la France. Il s'est mis sous la haute direction de la Compagnie de Jésus et il suit une ligne de conduite toujours, partout, hostile à la France.

Quelle étrange situation pour les Français qui se disent catholiques romains, qui attendent les ordres de Rome et courbent le front devant la volonté inflexible du chef siégeant au Vatican. Il faut se soumettre à un pontife ennemi du pays, être catholique romain et alors cesser d'avoir l'amour de la patrie française ; qu'il s'unisse à M. de Bismarck ou à l'Italie contre la France, qu'il combatte le gouvernement en Prusse ou en Chine, la foi aveugle veut qu'on s'incline, qu'on s'agenouille, qu'on approuve et qu'on obéisse. Quelle lutte entre le dévouement patriotique et la soumission religieuse, et qui l'emportera du catholique ou du Français !

On s'attend toujours à entendre éclater un cri de révolte dans ce grand clergé de France, et l'on se demande comment, du haut d'une chaire, une voix vibrante ne s'est pas écriée qu'on pouvait être pieux, aimer Dieu, avoir la foi vraie, sans suivre aveuglément la diplomatie de Rome, lorsqu'elle cherche l'abaissement de la France.

Ah ! ce n'est pas un prêtre abandonnant son église pour créer un culte national, mais profitant aussi des douceurs du mariage, qu'il faudrait pour cette grande et patriotique résistance à la domination romaine. Celui-là seul, qui invoquerait le dévouement à la patrie, sans rien demander pour lui des avantages de son initiative courageuse, saurait provoquer un grand mouvement d'opinion.

Ce n'est pas en jetant sa robe de prêtre pour suivre celle d'une femme qu'on exerce une haute influence sur les croyants sincères ; où est donc le prélat qui dira qu'il garde toute sa foi, qu'il respecte tous ses devoirs, mais qu'il est Français avant d'être catholique romain.

Or, aucun élan de patriotisme, aucune généreuse parole dans le parti religieux ne vient troubler l'œuvre de la papauté contre la France.

M. Agliardi part pour faire, en Chine, triompher l'influence italienne. Bientôt cette manœuvre se répétera dans les autres pays où la France a des intérêts ; nos représentants se heurteront à l'action des légats et des nonces romains. Les catholiques se tairont.

En présence de cet antagonisme, qui ne voit pas que le moment approche où la séparation de l'Eglise et de l'Etat s'imposera. Et ne faudra-t-il pas alors regretter d'avoir trop attendu ?

ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

On se constitue homme d'esprit sans esprit, avec un peu d'art et beaucoup de hardiesse. DE MEILHAN.

L'histoire des nations est un ramas de crimes, de folies et de malheurs. VOLTAIRE.

Jésus-Christ a donné cette règle aux chrétiens : de pardonner toute injure et de bénir ceux qui les charge d'imprécations. FLÉCHIER.

La fierté du cœur est l'attribut des honnêtes gens ; la fierté dans les airs et dans les manières est le vice des sots. BOILEAU.

Quelques-uns voudraient que Dieu fit un autre monde et d'autres beautés, pour contenter leurs extravagantes fantaisies. GRACIAN.

LE CONVENT

La tenue annuelle des assemblées maçonniques se produit à des époques si régulières, si bien prévues d'avance qu'elle ne provoque plus, aujourd'hui, aucune émotion dans le public, et qu'elles passent à peu près inaperçues. Cette année, il n'en est pas ainsi, et la simple annonce de la tenue du Convent a produit, dans toute la presse réactionnaire, une agitation qui serait curieuse à noter si elle n'était trop évidemment le résultat d'un mot d'ordre. C'est le prélude des hostilités que les jésuites, aujourd'hui maîtres du Vatican et souverains du pape docile, vont vigoureusement entreprendre contre les francs-maçons.

— Ouvrez, au nom de la loi !

C'était le commissaire de police assisté de deux recors et conduit par un homme en soutane qui tâchait de se dissimuler dans l'ombre.

— Que voulez-vous, Messieurs, demanda Valin très inquiet d'une pareille visite qui n'est jamais une visite agréable.

— Vous êtes M. Jacques Mignot, demanda le commissaire ?

— Non, murmura le prêtre, ce n'est pas lui.

Comment, s'écria le commissaire étonné, il y a donc plusieurs hommes dans la maison ? Qui êtes-vous, Monsieur ?

— Je suis M. Valin.

— Valin ? Vous êtes parent à la demoiselle Pauline Valin ?

— Je suis son père.

— Que diable me chantez-vous là, Monsieur l'abbé, s'écria de nouveau le commissaire, en se retournant vers son mystérieux compagnon. Elle est ici avec son père. Il n'y a aucune espèce de flagrant délit d'adultère.

— Visitez quand même les lieux, votre devoir vous y oblige.

Le commissaire haussa les épaules.

— Monsieur, dit-il à Valin, je suis chargé d'une mission aussi désagréable pour moi qu'ennuyeuse pour vous. Nous avons reçu d'une dame Louise Mignot une plainte en adultère contre son mari. Elle accuse de complicité M^{lle} Valin, votre fille,

Leur organe le plus sérieux et qui, jusqu'à présent, s'était abstenu des débats, le *Moniteur universel*, écrit, aujourd'hui, ces lignes alarmées :

Hier, s'est ouvert, rue Cadet, à l'hôtel du Grand-Orient, le congrès maçonnique qui a l'habitude de se tenir tous les ans à pareille époque.

Le congrès siégera jusqu'au 18 septembre, et aura à s'occuper de grands problèmes intéressants au plus vif degré notre pays. Ce n'est pas une réclame que nous entendons faire à cette assemblée. C'est un péril réel pour notre état politique et social que nous dénonçons à tous les patriotes. Quelles résolutions nouvelles sortiront du congrès maçonnique ? nous l'ignorons.

Mais ce que nous savons bien, c'est que cette association secrète, qui compte aujourd'hui dans ses rangs la plupart des membres du gouvernement et du personnel administratif, a voté, dans le congrès de 1885, la mise en pratique de l'ordre suivant :

« Par tous les moyens, quels qu'ils soient, il faut imposer pratiquement à la Famille d'abord et à la Nation ensuite, pour parvenir à l'imposer à l'humanité :

« 1° La destruction du surnaturalisme, là où la conscience n'a pas été atteinte par le matérialisme maçonnique ;

« 2° La destruction de l'autoritarisme, là où l'Etat n'a pas été atteint par le matérialisme maçonnique ;

« 3° La destruction de l'antimaçonisme là où l'enseignement n'a pas été atteint par le matérialisme maçonnique. »

Il convient tout d'abord de donner une explication d'un fait qui ne laisserait pas que de surprendre étrangement les maçons qui ont assisté au Convent de l'année dernière, et pour qui le récit du *Moniteur* est cependant une révélation d'un fait jusqu'alors absolument ignoré.

Jaloux des lauriers d'Andrieux et des succès pécuniaires de Léo Taxil, un auteur qui se prétend ancien maçon, ex-33^e, souverain inspecteur général, vient de publier en volume les discours des plus célèbres maçons de la troisième République. C'est à cette occasion que, dans une préface haineuse, il raconte une anecdote qui a tout l'air d'une légende.

C'est intitulé D. M. J. quand même !

En octobre 1885, certains 32^e et 33^e français ont été convoqués à Paris pour recevoir une communication du pouvoir dirigeant de l'Écossisme, communication ainsi conçue :

« L'ordre réclame la mise en pratique immédiate du D. M. J. quand même. »

Suit l'explication ésotérique.

Esotériquement D. M. J. sont les initiales de la devise des 33^e Dieu et mon Droit. Esotériquement D. M. J. sont les initiales des mots : Destruction, Matérialisation, Imposition, qui ordonnent de « Imposer la Destruction de tout ce que la matérialisation n'attend pas. » Les trois points — c'est toujours l'ancien 33^e qui parle, ont la signification précise suivante :

Destruction du surnaturalisme, de l'autoritarisme de l'an i maçonnique.

Matérialisation de la conscience, de l'enseignement, de l'Etat.

Imposition à la famille, à la nation, à l'humanité.

Par conséquent l'ordre de mise en pratique du D. M. J. quand même veut dire :

« Par tous les moyens, quels qu'ils soient, il faut imposer pratiquement à la famille d'abord... etc.... c'est le texte du *moniteur*, jusqu'à la fin. Donc, quand

et j'ai été commis pour constater ce soir le flagrant délit.

Pendant cette explication, Valin d'abord atterré était devenu en proie à une colère furieuse.

— C'est ce misérable qui vous conduit ! s'écria-t-il, c'est lui qui vient salir de ces soupçons l'homme le plus honnête que je connaisse et la fille la plus vertueuse du monde. Entrez, entrez, Messieurs, et venez voir.

Il les conduisit rapidement dans la chambre de Pauline, qui, étonnée de tout ce bruit, s'était assise sur son lit, en demandant : Mais qu'y a-t-il donc ?

Ce n'est rien, ce n'est rien, lui répondit son père. Vous pouvez voir, Messieurs, le flagrant délit. Elle est là, ma fille, dans son lit de jeune fille, à côté de la chambre où reposent son père et sa mère. Vous allez maintenant voir son complice.... O misérable calomnie !

— Vous consignerez cependant sur votre procès-verbal, remarqua le prêtre, que la demoiselle Valin nous a reçus éveillée et non pas couchée, mais assise seulement sur son lit, et il ajoutait *in petto* :

— On peut encore tirer parti de ce détail.

(A suivre)

Feuilleton du " FRANC-MAÇON " 43

LE MARIAGE

D'UN FRANC-MAÇON

(Suite)

La petite Pauline n'avait pas perdu son temps. En un tour de main, la modeste chambre destinée à Jacques avait été mise en état, et le blessé installé dans un lit blanc, qui sentait de bonnes odeurs de lavande séchée, dut se laisser soigner bon gré mal gré par sa nouvelle garde-malade.

Après les lassitudes, les fatigues morales et physiques, il sentait un délicieux bien-être s'emparer de lui quand il voyait trotter dans la maison, alerte, gaie, souriante, la jeune fille dont il avait deviné un jour l'amour silencieux. Le pauvre meurtri du cœur et de la vie retrouvait dans ce calme, dans cette affection qui l'entou-

rait une nouvelle provision d'énergie, de foi et de courage. Perdu, lui aussi, dans un rêve troublant, il voyait avec cette charmante jeune fille un nouveau bonheur prêt à naître, et il se prenait à penser combien il avait manqué sa vie en cherchant bien loin la tendresse qu'il avait trouvée si douce et si proche.

Dès qu'il put de nouveau vaquer à ses affaires, il s'inquiéta d'abord de son procès en divorce, et on le vit, actif, courir les greffes, les études d'avoués et les cabinets d'avocats. Il lui fallait maintenant une solution, et il ne se payait plus d'échappatoires et de délais. Il voulait en finir, et son martyre conjugal avait assez duré.

Il avait obtenu une contre-enquête en réponse à l'enquête si déloyalement conduite par l'abbé Robert. Elle avait eu lieu, complète, cette fois, lumineuse, écrasante pour la malheureuse femme qui en était l'objet. Des témoignages accablants étaient venus de Nice, de Venise, le docteur aliéniste avait complété son récit, le médecin qui avait soigné la blessure de Jacques en avait dénoncé l'auteur, il ne restait plus que quelques jours avant les débats publics.

Un soir, il était près de minuit et tout le monde dormait dans la maison Valin, un coup de sonnette énergique retentit au milieu du silence.

Valin se leva en toute hâte et demanda prudemment, avant d'ouvrir la porte :

— Qui est là ?

il attribua au Congrès de 1885, les résolutions qu'un ancien 33^e prête à certains 33^e du rite français, réunis on ne sait à quel titre par le pouvoir dirigeant de l'Écosse, il commet une inexactitude volontaire, sur laquelle il ne nous convient pas d'insister.

Le Congrès d'ailleurs a mieux à faire que de prêter attention à ces criardes mesquines et intéressées. Ce n'est pas pour agiter de vaines discussions que les représentants des Loges les plus éloignées sont arrivés à Paris, pénétrés de l'importance de leur mission et du rôle considérable que la Maçonnerie est appelée à jouer encore dans le monde, en s'inspirant dans un ardent amour de justice sociale de toutes les aspirations du peuple; dans le silence des Loges et le calme approfondi de leurs délibérations, les délégués du Congrès, pendant l'année qui précède cette grande assemblée, ont pu étudier avec réflexion et maturité les questions qui vont leur être soumises.

Cette année seulement, la réunion du Congrès a d'autant plus d'importance que la guerre religieuse menace de prendre une nouvelle extension. Et cette fois, contre les attaques des cléricaux, la Maçonnerie n'aura pas seulement à défendre les intérêts de la société laïque, elle aura aussi et surtout à défendre les intérêts primordiaux de la France.

Les jésuites régnaient au Vatican; leur politique y domine, et le premier point de leur programme, c'est l'abaissement de la France provoqué par des difficultés intérieures qu'ils soulèveront, et par des difficultés qu'ils susciteront à l'étranger à notre diplomatie.

Ils espèrent ainsi annuler son action, empêcher le rayonnement de son influence et la diffusion de ces idées de liberté et de libre arbitre que, depuis plus d'un siècle, elle propage à travers le monde émancipé. Ils espèrent peut-être même que, lasse de la lutte et des complications multipliées, la France abandonnera la République pour accepter leur direction.

Que leurs espoirs chimériques et leurs desseins infructueux, ils n'en existent pas moins. Ils vont concentrer dans leurs mains la direction de toutes les forces ecclésiastiques pour en former comme une grande armée d'invasion, qu'ils conduiront à l'assaut de la société moderne.

La Maçonnerie seule peut la défendre, mais il faut pour cela que les délégués au Congrès examinent la situation, dressent un plan d'ensemble pour la résistance et ne négligent aucun moyen pour assurer, d'une façon plus efficace encore, cette union des Loges de tous les rites, que les grands Congrès régionaux sont venus naguère sanctionner.

Ces grands Congrès qui se sont montrés si sympathiques à notre journal, parce qu'ils ont vu en lui un puissant moyen de résistance et d'attaque, ont envoyé au Congrès des hommes instruits, expérimentés, rompus à toutes les nécessités parlementaires et au courant des besoins urgents de la Maçonnerie départementale.

Le mandat qui leur a été confié, nous savons déjà qu'il a été rempli comme il devait l'être. Ils ont encore mieux à faire: ils doivent, et c'est le vœu le plus ardent de tous les maçons de province que nous leur adressons ici, faire régner partout l'ordre et l'union, faire prévaloir au-dessus de tous les intérêts personnels l'intérêt général de la Maçonnerie démocratique et républicaine et la réorganiser d'une façon si puissante, que toutes les attaques viennent se briser contre elle et se convertissent en infructueuses tentatives.

Voilà leur tâche; il n'y failliront pas, nos adversaires le savent, et c'est pour cela qu'ils se montrent si alarmés d'une réunion qu'en temps ordinaire ils n'avaient pas l'habitude de signaler si bruyamment.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Nous nous sommes demandé bien des fois, en présence des différents dogmes qui se partagent les peuples de la terre, quelle est la meilleure religion, la religion vraie, si toutefois il y en a une. Nous avons consulté les documents les plus anciens, et, dès la plus haute antiquité, nous voyons l'homme primitif, ne se rendant pas compte de l'admirable structure de l'univers, ignorant les lois qui régissent la nature, adresser ses hommages au soleil, qui l'éclairait pendant le jour, qui ranime au printemps la végétation endormie, à la lune, dont les rayons éclairaient les nuits et rafraîchissent la terre brûlée par le soleil; aux fleuves, aux rivières, aux fontaines, dont les eaux bienfaisantes fertilisent le sol, aux arbres, dont le feuillage le protège contre les rayons du soleil et dont les fruits délicieux lui servent d'aliment; tout ce qui lui apporte un bien-être est l'objet de son culte.

Ce culte était répandu partout, en Italie, en Égypte, en Grèce, en Éthiopie, en Arabie, en Chine, en Perse, au Japon, aux Indes, en Amérique et jusqu'en Océanie, partout on retrouve des monuments qui attestent l'authenticité de ce culte. En Italie, le temple de Tellus, ou de la terre, qui servit souvent aux assemblées du Sénat; le temple de la lune sur le mont Aventin, et le temple du soleil que l'empereur Aurélien fit bâtir à Rome.

La lune, sous le nom de Diane, avait un temple magnifique à Ephèse; le colosse de Rhodes était consacré au soleil; la terre avait ses temples à Sparte; à Athènes, le temple de Delphes était originairement consacré à la terre.

Le fameux labyrinthe d'Égypte représentait les douze maisons du soleil, auquel il était consacré, par douze palais communiquant entre eux; le temple de l'astre qui engendrait l'année et les saisons en circulant dans les douze signes du zodiaque; le temple d'Héliopolis avait douze colonnes représentant les douze mois de l'année.

La lune était autrefois la grande divinité des Arabes, son croissant orne encore les monuments religieux des Arabes et des Turcs; parmi les ruines de Babylonne, on voit encore l'ancien temple de Bel ou du soleil.

On voit en Laconie sept colonnes élevées aux sept planètes; les Chinois révéraient sous le nom du Grand Tien et élevaient des temples au soleil et à la lune.

Les Incas, dans le Pérou, se disaient fils du soleil et lui élevaient des temples, la lune et les astres étaient associés au même culte, les Mexicains adoraient le soleil et lui donnaient le nom de Grand Créateur.

Dans tous les cultes et chez tous les peuples, nous voyons le nombre douze, des douze mois, et le nombre sept, des sept planètes, se reproduire de mille façons.

Tels sont: les douze travaux d'Hercule, les douze autels de Janus, les douze boucliers de Mars, les douze gouverneurs des Manichéens, la confédération des douze villes d'Ionie, les douze provinces de Chine, les douze pierres du rational du grand prêtre des Juifs, rangées trois par trois comme les saisons, les douze fils de Jacob, les douze tribus d'Israël; les douze apôtres, etc.

De même pour le nombre sept, les sept portes du temple de Mithra ou du soleil en Chine, les sept troyens de la ville de Thèbes, les sept tuyaux de la flûte du dieu Pan, les sept tablettes du livre des destins, les sept pierres consacrées en Laconie, les sept quartiers de la ville d'Échabane, le chandelier à sept branches du temple de Jérusalem, les sept archanges des Chaldéens et des Juifs, les sept sacrements, les sept péchés capitaux, etc.

Le culte de la nature doit donc être regardé comme la religion primitive et universelle des deux mondes.

Le célèbre philosophe Plin le dit: « Le monde qui, dans ses larges flancs, embrasse tous les êtres est un dieu éternel, immense, qui n'a jamais été produit et qui ne sera jamais détruit; chercher quelque chose au-delà est inutile à l'homme et hors de sa portée. Voilà l'être véritablement sacré, l'être éternel, immense, qui renferme tout en lui: il est tout en tout, ou plutôt, il est lui-même tout. Il est l'œuvre de la nature et de la nature elle-même. »

L'histoire de l'homme que rien n'arrête dans ses écarts ne tarda pas à s'élever au-delà de ce qu'il voyait; il substitua à la cause qu'il voyait agir une cause qu'il ne voyait pas, hors d'elle et supérieure à elle, il se demanda: Qui a fait le monde? comme si le monde avait dû être fait, et il créa Dieu, être invisible, universel, existant partout et toujours sans avoir eu de commencement. Il ne se demanda ni quand ni comment le monde avait été fait, ni où étaient les matériaux qui avaient servi à le faire; ces matériaux devaient exister cependant, car la science nous apprend que rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme.

L'histoire nous dit que Samothès, arrière petit-fils de Noé, et premier roi des Gaules, institua des prêtres, des théologiens et des philosophes qui prirent le nom de Samothéens (2130 ans avant Jésus-Christ), et plus tard, celui de druides, de Dryus, quatrième roi des Gaules (1905 ans avant Jésus-Christ).

Les druides enseignaient la connaissance de l'âme, la théologie, la philosophie et les sciences. Quelques auteurs pensent que leur doctrine consistait dans la transmigration des âmes; d'autres, et avec plus de raison, prétendent qu'ils enseignaient qu'après la mort du corps les âmes vivaient éternellement parmi les mânes aux Champs-Élysées; les Gaulois avaient tellement cette croyance qu'ils allaient à la guerre sans aucune crainte de la mort, persuadés qu'ils étaient de retrouver leurs ancêtres chez les mânes, s'ils venaient à succomber.

Les druides se réunissaient dans des bois consacrés, en différentes parties des Gaules, mais leur chef-lieu était dans la forêt de Chartres, où est située la ville de Dreux, autrefois ville des Druides. Ils reconnaissaient un chef qui, parmi eux, jouissait d'une autorité absolue, et quand il venait à mourir, le plus élevé en dignité lui succédait.

Lorsque les Phocéens s'établirent en Provence et fondèrent la ville de Marseille, leur chef Euxénius institua un collège et le plaça sous la direction des druides, qui ne tardèrent pas à fonder d'autres établissements d'instruction à Autun, à Cléves, à Toulouse, à Narbonne, à Bordeaux et à Poitiers. Ces établissements devinrent très importants et reçurent des élèves de toutes les nations.

Les druides ne se bornaient pas seulement à enseigner la jeunesse, ils inspiraient au peuple le goût de l'agriculture, ils s'occupaient de jurisprudence et rendaient des jugements; ils avaient le droit exclusif de prononcer sur les causes civiles, capitales et religieuses, leur influence était souveraine et les rois mêmes ne pouvaient entreprendre une guerre sans que les druides eussent été consultés et se fussent déclarés favorables.

Il serait trop long de rechercher les origines des différents cultes qui succédèrent, sur le vieux continent, à la religion naturelle qui, du reste, existe encore sur bien des points du nouveau continent, nous nous bornerons à parler du christianisme, qui est le culte le plus répandu.

Vers l'an quatre mille de l'ère judaïque, la Judée réunie à la Samarie et à l'Idarnée formait une annexe de la province de Syrie et était sous la domination romaine. Le peuple se partageait en trois sectes: les Pharisiens, les Saducéens, les Esséniens.

Les Pharisiens, dont les docteurs, chargés de copier et de transmettre la loi, se nommaient scribes, s'attachaient aux pratiques du culte et com-

batiaient toute nouveauté. Les Saducéens, espèce d'aristocratie, dédaignaient les pratiques extérieures et s'en tenaient à la lettre de la loi. Les Esséniens formaient une secte austère, composée surtout de misérables vivant en commun de végétaux, de racines et de miel sauvage; parmi eux étaient les zéloteurs, qui avaient un but à la fois politique et religieux: la destruction de l'influence des Pharisiens et des Saducéens, et l'affranchissement de la Judée.

C'étaient des hommes hardis, déterminés, pleins de foi dans leur œuvre, absolument comme le sont de nos jours les marabouts arabes dans le sud de nos possessions africaines.

Les Juifs conservaient toujours l'espoir de la délivrance, et cet espoir était constamment entretenu par les zéloteurs, se disant inspirés de Dieu et promettant à la Judée un messie et une rénovation complète. Un de ces zéloteurs, nommé Jean-Baptiste, écho des passions, attaqua avec violence les deux sectes dominantes, surtout les Pharisiens. « Race de vipère, s'écriait-il, la cognée est au pied de l'arbre et le frapperà jusqu'aux racines! Tout arbre qui ne portera pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu. »

Il excitait avec un zèle infatigable le peuple contre ses oppresseurs, les pauvres contre les riches, et bientôt ses violences le firent arrêter et jeter en prison.

(A suivre.)

LES ÉCOLES EN BELGIQUE

On lit dans l'*Avenir*, revue pédagogique de Bruxelles:

Les dernières suppressions d'écoles décidées par le gouvernement portent à 228 le nombre des communes qui sont privées de tout enseignement public. La population de ces communes est de 319,787 habitants.

Le nombre des institutrices et des institutrices dont le traitement a été réduit est de 3.816, celui des membres du personnel enseignant mis en disponibilité est de 1.200.

Il y a des institutrices dont le traitement a été réduit à 37 centimes par jour.

Plusieurs locaux d'écoles communales supprimés ont été transformés en cabarets.

On voit ce que réserverait à notre pays la domination cléricale, si nous avions jamais le malheur de remettre nos destinées entre leurs mains. Leur premier soin serait de fermer les écoles et de chasser les instituteurs laïques.

Ignorance et superstition, sont les alliées et les auxiliaires indispensables de ceux qui veulent le peuple ignorant pour mieux l'asservir.

MESSES A BON MARCHÉ

On nous communique la circulaire suivante émanant d'un curé du Lot-et-Garonne, que cet honorable ecclésiastique a eu l'idée lumineuse et productive d'adresser à toute personne qui vient de perdre un parent quelconque.

Nous nous bornerons à la reproduire, laissant à nos lecteurs, à quelque opinion qu'ils appartiennent, le soin de juger et de qualifier une manœuvre qui répond si mal aux principes désintéressés dont se targue la doctrine chrétienne.

VILLENEUVE-DE-DURAS Le 14 août 1886.

PAR DURAS (Lot-et-Garonne)

M

Informé de la perte douloureuse que vous venez de faire dans la personne de M. , nous venons, M. , partager vos regrets et vous offrir avec respect l'hommage de nos sincères sympathies.

Ici-bas, nos proches et nos amis nous quittent et s'en vont l'un après l'autre, sans toutefois nous abandonner entièrement. Nous avons l'espoir de les retrouver et d'être réunis de nouveau dans le monde meilleur que nous est promis.

Au ciel on se revoit... Au ciel on se reconnaît. Mais la Foi catholique nous enseigne que le plus souvent les âmes de ceux qui meurent dans la grâce de Dieu, doivent achever d'expié dans le Purgatoire les fautes pour lesquelles ils n'ont pas entièrement satisfait durant cette vie.

Cette épreuve est immensément pénible pour elles, mais nous pouvons leur en abrégier la durée; la reconnaissance et la charité nous en font même un devoir.

Et les moyens de les secourir sont faciles et tous à notre portée: 1^o Le Saint Sacrifice de la Messe; 2^o Les prières de l'Église; 3^o Les aumônes faites à leur intention.

Ne refusez pas ces actes de charité à ces âmes infortunées qui vous les demandent. Entendez-les vous dire: « Ayez pitié de moi! Ayez pitié de moi, vous du moins qui êtes mes amis! »

Amé chrétienne, vous ne fermerez pas l'oreille à cette voix amie qui vous implore. Et pour vous suggérer un moyen de venir au secours de sa détresse, voici une œuvre à laquelle nous vous engageons vivement de prendre part. Vous pourrez en appliquer tout le mérite à l'âme que vous aurez désignée. Cette œuvre, c'est la reconstruction de l'église paroissiale de Villeneuve-de-Duras (Lot-et-Garonne).

De notre côté, pour vous témoigner notre reconnaissance, nous prenons l'engagement:

1^o D'offrir tous les lundis le Saint Sacrifice de la Messe aux intentions des bienfaiteurs et des membres décédés de leur famille. Nous les prions de nous les désigner.

2^o De réciter chaque soir, en public, à l'église, le De profundis et les autres prières liturgiques aux mêmes intentions.

En retour, nous vous demandons une aumône dont l'emploi sera consacré à la restauration de l'église de Villeneuve. Nous n'en fixons point la quotité: seulement nous vous disons avec Tobie:

« Sois charitable autant que tu le pourras. Si tu as beaucoup, donne beaucoup; si tu as peu, aie soin de donner ce peu de bon cœur. »

Nous comptons vivement que vous saurez apprécier cet immense avantage de cinquante deux messes par an pour une offrande que vous nous envoyez une fois, et dans cette attente, nous vous prions de vouloir bien agréer, M. , avec toute notre reconnaissance, l'hommage de nos respectueux sentiments.

TH. FILHOL, Curé de Villeneuve, par Duras (Lot-et-Garonne).

N. B. — Les souscripteurs sont priés de vouloir bien envoyer, avec leurs offrandes, le nom des lieux par où ils sont recommandés.

Les mandats devront être pris au nom de M. Filhol, curé de Villeneuve, par Duras (Lot-et-Garonne).

Ce que coûte une Monarchie

La Gazette officielle de Madrid publie la loi votée par les Cortès, pour le plus grand bonheur du peuple espagnol, et sanctionnée par la reine régente, concernant la liste civile de la chère famille royale.

Voici les diverses allocations que contient cette lettre civile:

Pour le roi et sa maison, sept millions de pesetas. Pendant la minorité du roi, c'est la reine régente qui dispose de cette somme.

Pour la reine Marie-Christine, à titre de veuve du roi, quand elle aura cessé d'être régente et tant qu'elle restera veuve, 250,000 pesetas par an.

Pour l'héritier direct du trône, 500,000 pesetas. Pour l'infante qui, après avoir été princesse des Asturies aura cessé d'être, 250,000 pesetas.

Pour chacun des enfants et infantes, fils ou filles du roi ou de son héritier direct, à partir du jour où ils auront atteint l'âge de sept ans, 750,000 pesetas par an.

Pour la reine Isabelle, 750,000 pesetas et pour le roi Don François d'Assise, 300,000 pesetas.

On sait que la peseta équivaut à un franc de notre monnaie.

De plus, si le roi ou son héritier direct venait à se marier, les dotations de leurs femmes ainsi que les sommes qui leur seront attribuées au cas de veuvage devront être l'objet d'une nouvelle loi, que les Cortès s'efforceront de voter, toujours pour l'intérêt et le bonheur du peuple.

CURÉS & INSTITUTEURS

Un journal réactionnaire s'apitoyait dernièrement sur le sort du clergé rural. Nous reconnaissons volontiers que la situation du curé de campagne n'a rien de commun avec celle des congréganistes qu'engraisse la longue accumulation des biens de main-morte.

Mais cette situation, que la feuille cléricale analyse avec des larmes dans la voix, est encore prospère à côté de celle des instituteurs auxquels un gouvernement véritablement démocratique devrait témoigner toute sa sollicitude.

Si nous prenons les chiffres donnés par la feuille monarchiste, un vicaire qui reçoit 450 fr. de l'Etat et 300 fr. de la fabrique ou de la commune, touche encore 500 fr., grâce aux « institutions de messes », plus 100 fr. de casuel.

Nous nous en tenons à ces chiffres, qui forment un total de 1,350 fr.; mais il est clair que c'est un minimum, et que la plupart du temps le casuel et les messes donnent un revenu plus considérable. Ajoutons que, de l'aveu même du journal, le vicaire est généralement logé gratuitement au presbytère, où il prend ses repas en payant pension au curé.

Quant à celui-ci, il touche 900 fr. de l'Etat, et, comme pour le vicaire, les intentions de messes et le casuel lui rapportent environ 600 fr., ce qui fait un total de 1,500 fr. Il a le logement dans le presbytère, et, quoi qu'en dise la feuille réactionnaire, qui borne à quelques légumes et à quelques fruits les offrandes des paysans, il reçoit de tous côtés et de toutes les mains.

Passons maintenant au budget de l'instituteur: Voici le budget de l'instituteur ou du maître-adjoint:

Les instituteurs débutants ont 900 fr. Ils touchent 1,000 fr. au bout de cinq ans de service, 1,100 fr. au bout de dix ans. Les maîtres-adjoints ont 700 fr., et 1,000 fr. dans les chefs-lieux. Tous ces traitements sont sujets à une retenue de 5% pour la retraite.

La situation des institutrices est encore plus précaire. Les institutrices communales ont 800 fr., les institutrices de hameau 700 fr., et les adjointes 600. Ce misérable traitement est également sujet à la retenue. Instituteurs et institutrices sont logés, mais fort pauvrement; ces dernières pour la plupart dans des écuries ou dans des granges, et nous pourrions citer telle école d'Auvergne, dont le local est un ancien cellier, tandis que l'institutrice couche au-dessus dans un grenier où il n'y a pas de fenêtre.

L'instituteur est donc dans une situation pécuniaire inférieure à celle du curé.

De plus, l'instituteur se marie — sa femme ne lui apporte pas une grosse dot — les enfants naissent et tout ce monde-là vit sur un maigre traitement.

Il est impossible de songer sans tristesse à cette douloureuse situation, si héroïquement supportée par ces hommes auxquels est dévolue la mission d'éveiller la pensée encore obscure dans les jeunes cerveaux, de former des intelligences et de préparer des citoyens.

La République a déjà fait des merveilles en faveur de l'instruction. Le cléricisme, qui n'a pas de meilleur allié que l'ignorance, trouve même qu'elle a fait beaucoup trop, et ne saurait lui pardonner d'avoir couvert la France d'écoles.

Il faut qu'elle fasse davantage encore, et qu'elle augmente le budget déjà si considérable de l'instruction publique, en donnant à ses éducateurs un traitement en rapport avec la haute mission dont elle les investit.

Une autre réforme s'impose à l'attention du gouvernement républicain, et nous espérons qu'il suffira de l'indiquer à nos ministres pour qu'ils en poursuivent la réalisation.

Les instituteurs congréganistes jouissent d'un privilège particulier sur les chemins de fer : ils voyagent avec une réduction de trois quarts de place. Ils ne payent donc que quart de place, tout comme le soldat.

Que payent les instituteurs laïques? Jouissent-ils des mêmes droits? Non point; on ne leur accorde, à eux, qu'une réduction de demi-place!

D'autre part, on accorde aux instituteurs congréganistes une carte permanente, qu'ils peuvent utiliser sans aucune formalité, à tout moment, en quelque lieu qu'ils soient et pour n'importe quel itinéraire; en un mot, ils n'ont qu'à exhiber cette carte pour obtenir un billet avec réduction de trois quarts de place.

Les instituteurs laïques, eux, sont obligés de s'adresser préalablement à l'inspecteur primaire. La carte qui leur est remise ne peut leur servir que pour un voyage; sur cette carte, l'itinéraire demandé est indiqué et il ne peut plus être modifié pendant le parcours. Si l'instituteur laïque est obligé de faire un voyage imprévu, ou bien si l'inspecteur primaire est absent pour plusieurs jours en tournée d'inspection, l'instituteur ne peut avoir de carte et par suite ne profite pas de la réduction.

Que le ministre de l'instruction publique veuille bien se mettre en rapport avec le ministre des travaux publics pour obtenir des Compagnies de chemins de fer la cessation d'un état de choses aussi ridicule; que nos instituteurs soient mis sur le pied d'égalité avec les frères ignorants.

Ce ne sera que justice.

PERSÉCUTIONS CATHOLIQUES

CONTRE LA FRANC-MAÇONNERIE

Depuis bientôt deux siècles, la Franc-Maçonnerie est le but des attaques du clergé catholique; c'est à elle qu'on impute, à tort ou à raison, toutes les idées qui ont cours, toutes les réformes qui aboutissent; on la montre aux naïfs comme la fille de l'enfer, comme l'organisation satanique poursuivant sur la terre la lutte contre Dieu, sans parler d'autres inventions plus ou moins absurdes débitées ou écrites par des gens qui n'en croient pas un mot, dans le seul but de secouer l'indifférence religieuse et de faire tomber les gros sous.

Si, dans notre siècle, nos ennemis n'ont plus pour nous anéantir que les encycliques et les petites brochures, armes innocentes et peu dangereuses, les encycliques surtout, il n'en a pas toujours été ainsi.

L'Eglise usa, pendant des siècles, d'armes plus violentes et plus meurtrières; les persécutions et les crimes dont elle se rendit coupable envers la Franc-Maçonnerie et les francs-maçons rappellent d'ailleurs ces sombres pages de notre histoire, où le catholicisme triomphant étouffait la plus légère velléité d'indépendance, le moindre appel aux sentiments d'humanité, au bon sens et à la raison.

C'est une faible partie de cette lutte, la plus rapprochée de nous, que nous voulons écrire.

Vers le commencement du XVIII^e siècle, à une époque où penser était un crime, quelque soin qu'apportassent les maçons à tenir leurs cérémonies secrètes, il en avait cependant transpiré quelque chose dans le public. Des espions s'étaient fait initier pour connaître les secrets de la Franc-Maçonnerie et les divulguèrent à leurs maîtres.

Les jésuites surtout avaient obtenu accès dans les loges; leur but était d'assouplir la Société à leurs vues. Mais dès qu'ils furent convaincus de l'inutilité de leurs efforts, ils furent les plus ardens vulgarisateurs des secrets maçonniques. Ils firent imprimer, sous divers pseudonymes, des écrits où était soulevée la plus grande partie du voile qui couvrait l'initiation. Comme on le voit, ce joli métier de mouchard, qu'ont exploité de nos jours les Léo Taxil et consorts n'est pas nouveau.

Ces révélations firent beaucoup de bruit, si l'on en croit différents auteurs. Le public, après avoir beaucoup parlé, se tut; il apprit qu'il existait une société secrète, mais garda la pensée qu'il ne pouvait savoir réellement ce qu'elle faisait. Voyant l'inutilité de leurs efforts, les jésuites essayèrent de couvrir la Société de ridicule. Ceux du collège Dubois, à Caen, à la suite d'une représentation de *Rhadamiste et Zénobie*, donnée par leurs écoliers le 2 août 1741, firent exécuter un ballet comique, dans lequel était figuré le cérémonial qui s'accomplit à la réception d'un maçon.

La pièce commençait par une leçon que donnait un maître à danser à un élégant de l'époque. Survenait un bourgmestre hollandais et sa fille, qui entraient par une marche burlesque et allaient s'asseoir au fond du théâtre. Un Espagnol paraissait alors, suivi de son valet et faisait au maître à danser et à son élève, qui tous deux étaient initiés, des signes maçonniques qu'ils lui rendaient. Ces trois personnages se jetaient ensuite dans les bras l'un de l'autre. Ce spectacle excitait la curiosité du Hollandais qui les observait et répétait les signes d'une façon grotesque. On lui proposait de se faire initier, ce qu'il acceptait avec empressement.

En conséquence, l'Espagnol ordonnait à son valet de tout préparer pour la réception et faisait retirer la fille du bourgmestre qui courait se placer à une fenêtre, pour voir de là tout ce qui allait se passer. On procédait à la réception, puis tous les objets qui y avaient servi, étant enlevés, le Hollandais rappelait sa fille, qui, à la stupéfaction générale, entra en scène en imitant les signes et le cérémonial dont elle avait été témoin. Les frères manifestèrent leur mécontentement de voir leurs secrets parvenus à une femme, mais ils en prenaient philosophiquement leur parti. L'Espagnol demandait la fille du bourgmestre en mariage, le consentement accordé, les futurs époux dansaient un pas comique, auquel ils mêlaient les signes maçonniques.

Comme on le voit par ce récit, toutes les armes étaient bonnes aux bons pères jésuites. N'étant pas parvenus, par ces petits moyens, à détruire la Société, ils ne tardèrent pas à employer des procédés autrement énergiques.

De la révélation, ils passèrent à l'excitation, pour arriver bientôt au crime.

Le clergé, à l'instigation des jésuites, avait commencé depuis quelques années à répandre mille bruits défavorables contre la Société et cherchait à amener contre elles les populations ignorantes et fanatiques, de façon à faire intervenir directement les pouvoirs civils contre les francs-maçons.

C'est en Hollande que la Franc-Maçonnerie fut pour la première fois l'objet des recherches de l'autorité.

Le 16 octobre 1735, des maçons venus d'Angleterre étaient assemblés à Amsterdam, dans une maison située vers le milieu du Stil-Steel, qu'ils avaient louée pour y tenir loge, comme

l'on disait à l'époque, lorsqu'une foule de fanatiques envahissent le lieu de leurs séances, brisent tous les meubles servant aux réceptions, et se livrent sur les personnes mêmes aux actes de la plus brutale violence. Cependant, cet événement ne découragea pas les frères; et s'imaginant qu'en se couvrant de la protection d'un nom respecté, ils dissiperaient les fâcheuses préventions qu'ils avaient inspirées, ils annoncèrent, le 3 novembre suivant, par la voie des journaux, l'installation solennelle de la Loge, sous la présidence du trésorier-général du prince d'Orange. Mais cette annonce ne produisit pas l'effet qu'ils s'en étaient promis; on la considéra, au contraire, comme une insulte et une bravade.

Les Etats-Généraux s'en émuèrent. Ils firent procéder à une enquête, et rendirent par suite, le 30 du même mois, un édit par lequel, tout en reconnaissant que la conduite et les pratiques des francs-maçons ne présentaient rien de dangereux pour la tranquillité publique et qui s'éloignât essentiellement des devoirs de loyaux sujets, ils n'en interdisaient pas moins les assemblées de cette Société, pour prévenir les mauvaises conséquences qui pourraient en résulter.

Au mépris de cette ordonnance, une Loge, composée d'ailleurs de personnes honorables, continua de se réunir dans une maison particulière d'Amsterdam. Les magistrats, en ayant été informés, firent cerner la maison et arrêter toute la Loge.

Le lendemain, réunis à la *Stadt-House*, ils interrogèrent le vénérable et les surveillants sur l'objet de leurs assemblées et sur l'essence même de l'institution à laquelle ils appartenaient.

Les frères se renfermèrent à cet égard dans des généralités; mais ils offrirent de donner l'initiation à un des magistrats, qui ne manquera pas ensuite d'attester que le secret de la Maçonnerie ne voilait rien que la morale la plus sévère ne pût approuver sans restriction. Les magistrats souscrivirent à cette offre, et, après avoir ordonné la mise en liberté provisoire des frères arrêtés, ils désignèrent, pour être initié, le secrétaire de ville, qui fut immédiatement admis.

De retour à la *Stadt-House*, il rendit un compte si avantageux sur la Maçonnerie que, non seulement l'affaire n'eut pas d'autres suites, mais encore que les magistrats prirent un vif intérêt à la Loge et s'y firent successivement recevoir.

Le clergé catholique ne cessa pas pour cela d'être hostile aux francs-maçons. Le 28 avril 1736, le pape Clément XII excommuniait les maçons, l'effet ne manqua pas de se produire, et il se comprend très bien à une époque où l'excommunication était encore une chose redoutable. Les censures ecclésiastiques fulminées contre la Maçonnerie recommencèrent en 1738, le clergé, fort des anathèmes lancés du haut de la chaire papale, redoubla d'énergie dans ses prédications, et des Loges d'Amsterdam, de Nimègue et de la Haye se virent en butte à des sévices graves de la part de malheureux que l'anathème prononcé avait frappés de terreur et fanatisés.

(A suivre.)

MONDE MAÇONNIQUE

Le Monument de César Bertholon, à Rive-de-Gier

La démocratie de la Loire a montré, dans la journée d'hier, qu'elle sait honorer ses morts et qu'elle garde précieusement le souvenir des républicains sincères qui, par une vie intègre et loyale, ont rendu à leur pays des services signalés, et qui, après avoir contribué à fonder la République, ont continué à la servir avec dévouement, avec passion, avec intégrité. De ceux-là était César

Bertholon, dont la mort, survenue l'année dernière, a été pour notre parti un deuil universel et légitime.

César Bertholon, en effet, appartenait à cette phalange d'élite, composée d'hommes dont les opinions profondes et le désintéressement honorent leur pays.

Après avoir lutté pendant plus d'un demi-siècle pour la liberté, il s'est éteint après une vie de lutte et de travail, emportant l'estime profonde de ses concitoyens et du pays, auxquels il n'avait fait que du bien.

La ville de Rive-de-Gier, où il est mort, a tenu à honorer sa mémoire, et a élevé sur sa tombe un monument destiné à la perpétuer et à la donner en exemple aux républicains.

L'inauguration de ce monument a eu lieu, dimanche 12 septembre, au cimetière de Rive-de-Gier, situé sur la route de Couzon, à cinq minutes de la ville.

Le monument, exécuté par M. Faye, de Rive-de-Gier, est des plus simples. Il se compose d'une pyramide de style grec, ornée du médaillon de l'ancien représentant du peuple et portant l'inscription

CÉSAR BERTHOLON
REPRÉSENTANT DU PEUPLE
1828-1830-1848-1870

Et les dates de la naissance et de la mort :
1806-1885

Un soleil splendide a favorisé cette fête républicaine. Près de trois mille personnes sont venues de toutes les communes du département de la Loire, pour apporter leur témoignage d'estime et de respectueux souvenir à celui qui fut, dans les temps difficiles, le porte-étendard de la démocratie.

Le cortège, formé à la gare, à neuf heures et demie, s'est dirigé vers le cimetière dans l'ordre suivant : la Société de gymnastique, la Chorale de Rive-de-Gier, les députés de la Loire, le Conseil municipal de St-Etienne, une partie du Conseil municipal de Rive-de-Gier, suivi des délégués des loges maçonniques et des représentants de la presse, de la Chambre syndicale des verriers et des mineurs.

Un grand nombre de couronnes de fleurs naturelles et d'immortelles ont été déposées sur la tombe du regretté Bertholon; citons celles des francs-maçons de la Loire, du Cercle républicain de St-Etienne, du Syndicat des verriers à vitre de Rive-de-Gier, des Ecoles laïques de Rive-de-Gier, des républicains de Terrenoire, de l'Alliance républicaine, etc.

Lorsque les nombreuses couronnes eurent été déposées sur la tombe, les orateurs se sont avancés pour rendre hommage à la mémoire du défunt.

M. Duché a retracé la carrière politique de César Bertholon; commissaire du gouvernement provisoire en 1848, député de l'Isère à la Constituante, proscrit après le coup d'Etat du Deux-Décembre, député de la Loire en 1876.

M. Morelton, au nom de la presse, a dit avec quelle fermeté César Bertholon a propagé les idées démocratiques en dirigeant le *Censeur de Lyon* et la *République des Paysans*.

M. Blanc a dit les services que César Bertholon a rendus dans les ateliers maçonniques par son savoir, par son amour de la justice sociale.

M. Hultas, directeur des verreries du Rhône et de la Loire, a dit les services que César Bertholon a rendus aux industries du département de la Loire, soit comme préfet de la Défense nationale, soit comme député.

Ces discours ont été suivis avec une grande attention et ont soulevé les applaudissements de l'assistance.

M. Vaillant, ouvrier à Saint-Etienne, qui a été déporté en 1868, par application de la loi de sûreté générale, s'est avancé sur la tombe, et en

DIALOGUES PHILOSOPHIQUES

M. Aguardi, le nouveau monseigneur que le pape envoie à Pékin pour représenter le Saint-Siège en Chine, arrive à destination et demande une entrevue à l'empereur des Chinois. Elle lui est accordée, et le représentant du pape se trouve en face du Fils du Ciel.

M. Aguardi. — Majesté, je m'incline à tes nobles pieds.

L'Empereur de la Chine. — Bonjour, homme de l'Occident, que me veux-tu ?

M. Aguardi. — Je viens, ô lumière de l'Empire du Milieu, vous présenter mes lettres de créance. Je suis le légat du pape.

L'Empereur de la Chine. — Un légat? qu'est-ce que cela ?

M. Aguardi. — Un ambassadeur, ô roi, un représentant du souverain de la chrétienté.

L'Empereur de la Chine. — Oh! diable! tu n'es pas le premier venu. Tu représentes le roi de tous les chrétiens?

M. Aguardi (avec aplomb). — Oui, grand Empereur.

L'Empereur de la Chine. — Sais-tu que ton maître a de nombreux sujets !

M. Aguardi (modestement). — Huit cent millions, ô lumière du Fleuve Jaune.

L'Empereur de la Chine. — Par Confucius, il est deux fois plus puissant que moi, qui n'en ai que quatre cent millions; mais, je te l'avouerai, je n'avais jamais entendu parler d'un aussi grand empire.

M. Aguardi. — C'est que, ô félicité des Chinois, tu ne me comprends pas bien. Mon maître n'est pas souverain temporel, il est chef spirituel des chrétiens.

L'Empereur de la Chine. — Je ne comprends pas.

M. Aguardi. — Les chrétiens sont divisés en nationalités, ils sont Français...

L'Empereur de la Chine. — Ah! oui, je connais les Français, ils m'ont flanqué une pile dernièrement...; mais il n'est pas question de cela.

M. Aguardi. — ... Ils sont Anglais...

L'Empereur de la Chine. — Ah! oui, je connais les Anglais, ils me vendent de bon opium...

M. Aguardi. — ... Ils sont Russes...

L'Empereur de la Chine. — Ah! oui, je connais les Russes, ils essayent toujours d'entrer chez moi par les déserts de Mongolie...

M. Aguardi. — Eh bien! ce sont les Français, les Anglais, les Russes, tous les chrétiens, en un mot, que je vais représenter au nom du pape.

L'Empereur de la Chine. — Mais je suis en relation avec des ambassadeurs français, anglais, russes, ils vont donc s'en aller ?

M. Aguardi. — Non, lumière de Pékin, ils restent, au contraire; mais moi, c'est comme chrétien que je protège leurs nationaux. Je ne connais pas un Français, je connais un chrétien. Tu saisis, lumière ?

L'Empereur de la Chine. — Absolument pas, mon ami. Puisque tes chrétiens sont ou bien Français, ou bien Russes, ou bien Anglais, je trouve qu'ils ont tous un représentant naturel. Et alors tu ne sers absolument à rien. C'est comme si mon grand bonze et chef de la bonzerie de Pékin, envoyait un sous-bonze à Paris, pour protéger nos Chinois, en tant que sectateurs de Confucius. Le Président de la République française lui dirait : Mon ami, je n'ai pas besoin de vous, et l'ambassadeur de Chine suffit à la besogne.

M. Aguardi. — Mais pour les questions religieuses?...

L'Empereur de la Chine. — Je me moque bien des questions religieuses, pourvu que les Eu-

ropéens se conforment à nos lois, je ne me mêle pas de leurs affaires religieuses. S'ils ne se conforment pas aux lois de la Chine, je leur fais couper la tête, voilà mon opinion en matière de vos religions.

M. Aguardi. — Mais enfin, Fils du Ciel, il y a des gens qui ne sont ni Français, ni Russes, ni Anglais, et c'est ceux-là que je représente.

L'Empereur de la Chine. — Des gens sans nationalité, sans patrie! Tu te moques de moi, mauvais chien.

M. Aguardi. — Il y a les jésuites, ô lumière, L'Empereur de la Chine (furibond). — Les jésuites! tu as dit les jésuites! J'ai déjà eu affaire à ces gens-là, ils m'ont roulé, pas un mot de plus, ou je te fais couper en petits morceaux. Va dire à ton pape qu'il peut t'envoyer où il voudra, je n'ai pas besoin de toi, tu ne me sers à rien, et tu ne me causeras que de l'embarras. Sors, ou je te fais scier en deux, avec une scie de bois.

M. Aguardi sort au plus vite, rédige sa dépêche, et demande conseil au général des jésuites.

baisant le médaillon, il a dit avec émotion les paroles suivantes :

« Adieu, mon cher compagnon de déportation. Après avoir vaillamment combattu pour la République, tu as relevé le courage des vaincus, tu leur as enseigné à travailler pour l'avenir, tu as donné l'exemple de toutes les vertus civiques. »

A midi, un banquet démocratique de deux cent cinquante convives a été servi dans la salle de la Rotonde.

M. Richarme présidait; auprès de lui étaient assis MM. Duché, Imbert, Bourganet, députés; Branon, Hutter, Madinier, maire de St-Etienne; Blanc, Mazet, Lemaire, adjoint au maire de Saint-Etienne.

Au dessert, des toasts ont été portés par M. Richarme à la députation de la Loire; Par M. Duché, au président de la République; Par M. Blanc, à la mémoire de Bertholon et aux hommes du Quatre-Septembre;

Par le capitaine Bigonnet, à l'union des républicains, à la prospérité de la France et à M. Jules Grévy, et enfin par MM. Bessières, Pétefin, Boullisset, Mazat, Bourganet et Brunon.

M. Richarme termine cette réunion par une excellente allocution. Il expose avec éloquence les enseignements et les souvenirs que les assistants doivent garder de cette bonne journée.

Lyon-Vaise

La Loge Fraternelle et Progrès célébrera, dimanche 26 septembre, sa fête solsticiale d'été, au Temple maçonnique de Vaise, chemin de l'Abattoir, 10, sous la présidence du F. Guillaumou, Vén. d'honneur, député du Rhône, assisté des FF. Dreyfus, député de la Seine, et Burdeau, député du Rhône.

Ouverture des travaux, à midi très précis. Introduction des délégués et des FF. visiteurs. A une heure, introduction des dames. Cérémonie d'adoption.

Conférence par le F. Dreyfus, député de la Seine. Concert. Tirage de la tombola. Banquet, à 6 heures, hôtel du Levant, à la Demi-Lune.

Lyon

Après le banquet, feu d'artifices et départ de ballons lumineux. La Loge La Sincère-Amitié célébrera sa fête solsticiale, le dimanche 3 octobre prochain, au Temple maçonnique, rue Garibaldi, 45.

Ouverture des travaux, à midi et demi précis. Introduction des FF. visiteurs et des délégués des Loges. Harmonie. Conférence par le F. Favon, conseiller d'Etat suisse. A quatre heures banquet. Causerie par les FF. D... et R...

DEUXIEME CONGRES COOPERATIF

L'année dernière s'est tenu à Paris le premier Congrès des Sociétés coopératives de France.

L'appel lancé, un peu au hasard, dans la presse, par le promoteur de ce Congrès, M. de Bayve, de Nîmes, était arrivé à un grand nombre de sociétés, et près d'une centaine d'entre elles y avaient répondu.

C'était très beau. Ces sociétés, en effet, s'ignoraient à peu près complètement les unes des autres; elles n'avaient aucun lien commun, rien qui les rattachât ni entre elles ni même aux promoteurs du Congrès, inconnus jusque-là de la plupart d'entre elles.

Le Congrès eut un plein succès, il a eu son compte rendu officiel. Cette année, les choses ont bien changé: la statistique coopérative a été dressée, on connaît si on veut toutes les sociétés, du moins six cents d'entre elles; un journal, les Coopérateurs français, créé tout expressément à rompre un isolement préjudiciable et à faciliter et à féconder les intérêts coopératifs triomphent de tous les obstacles.

Une dernière innovation complète les avantages de cette organisation fédérative: c'est l'établissement de rapports directs avec les sociétés de consommation et les syndicats agricoles, réunissant ainsi les producteurs et les consommateurs, affranchissant les uns et les autres des charges des intermédiaires.

Cet ensemble de conditions donne une importance toute nouvelle au deuxième Congrès coopératif et garantit son succès. Aussi, ce succès est-il assuré déjà; les adhésions arrivent de tous les coins de la France; les sociétés coopératives de production, aussi bien que celles de consommation et les syndicats agricoles, annoncent l'envoi de délégués, et certains comités municipaux ou généraux, notamment dans les Bouches-du-Rhône, ont voté des crédits à cet effet.

Ce second Congrès se tiendra à Lyon, les 19, 20, 21 et 22 septembre prochain, au Palais des Arts, place des Terreaux.

La séance solennelle d'inauguration aura lieu le dimanche 19 septembre, à trois heures de relevée, au théâtre des Variétés de Lyon, sous la présidence d'honneur de M. Ch. Gide, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Montpellier.

Le programme et l'ordre du jour sont déposés au siège de la Fédération, rue de Nesles, 10, à Paris, et seront remis ou envoyés par la poste à toute personne qui en fera la demande.

seront remis ou envoyés par la poste à toute personne qui en fera la demande.

Le simple chiffre qui vient d'être indiqué ci-dessus de 600 sociétés, comprenant plus de 300,000 coopérateurs, suffit pour donner l'idée de l'importance de ce jour croissant du mouvement coopératif en France et, par suite, de l'importance du Congrès de Lyon.

D'avant ces chiffres, on n'a plus le droit de traiter légèrement la question coopérative. Ce n'est plus de petites expériences de laboratoire qu'il s'agit, comme on se plaisait à le dire. C'est un véritable instrument commercial nouveau, en même temps qu'une force sociale nouvelle qui prennent et qui ont pris largement leur place dans le mécanisme économique du pays.

Tirée seulement hier de l'obscurité par les actives recherches de la statistique, la coopération en surgissant au jour, apparaît en pleine maturité. Ce n'est pas un enfant qui naît, c'est une puissance qui se révèle.

Cette puissance est toute pacifique, elle ne songe à partir en guerre contre personne, ni petits, ni gros commerçants, elle marche droit devant elle à la conquête de la véritable émancipation démocratique: ordre dans la vie, bon marche, santé, capital et connaissance des affaires.

Pour s'élever à cette conquête, la coopération n'a d'autres armes que l'association des épargnes, des efforts et des achats — l'union, le comptant et la probité en place de la concurrence, du crédit et de la fraude.

Elle ne s'écartera pas de cette voie si bien tracée devant elle par l'exemple des ouvriers anglais. Elle donnera à nos ouvriers français le bien-être matériel et moral.

Elle fera plus: en améliorant les conditions économiques du travail et du commerce, elle fournira à l'industrie française un puissant concours pour soutenir la lutte contre la concurrence étrangère.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel d'instruction nationale, par M. Emmanuel Vauchez, secrétaire de la Ligue de l'Enseignement. — Paris, Hachette, 1886, 3^e édition, ouvrage contenant 21 figures.

Nous avons parcouru le livre de M. E. Vauchez, et nous avons été frappé de l'incontestable valeur de cet ouvrage, tant au point de vue du style qu'à celui des idées exprimées.

C'est un livre d'éducation civique, conçu dans un esprit libéral avec cette constante préoccupation de préparer une génération instruite, intelligente, profondément honnête, soucieuse de ses devoirs autant que de ses droits.

A ceux qui nieraient qu'on pût donner une éducation morale à l'enfant, hors de la religion, nous pouvons apposer le livre de M. E. Vauchez.

La 43^e livraison de la Grande Encyclopédie (prix: 1 fr.) vient de paraître chez nos éditeurs H. Lamirault et C^{ie}, rue de Rennes, 61, à Paris.

Elle contient notamment de nombreux articles d'histoire naturelle, ornés de figures, et un important travail sur l'Amphithéâtre antique avec plans et dessins, à l'appui.

Envoi du 1^{er} volume, contre un mandat-poste de 25 fr.

Le Pape et la Société moderne, suivi du Célibat ecclésiastique, par le docteur Wahn, médecin principal de l'armée, en retraite, officier de la Légion d'honneur, etc. Librairie Georg. — Prix: 3 fr.

REVUE DES THÉÂTRES

Lyon. — CÉLESTINS. — Le Fiacre 117 tient toujours l'affiche avec un égal succès.

La joyeuse plaisanterie de MM. de Najac et Millaud a, paraît-il, le don d'amuser et de plaire. Elle est, en effet, bien drôle, quoique un peu risquée, l'aventure de M. et M^{me} Vaucresson. La scène de la comparution devant le commissaire de police n'est pas la moins étrange, avec son imprévu et son qui-proquo.

Mais ce qui donne quelque valeur à l'œuvre, c'est surtout l'interprétation qui en est faite; elle ne pouvait être mieux interprétée qu'elle ne l'est par M^{lle} Céline Chaumont, qui a su déployer, dans le rôle d'Anais, toutes les ressources de son talent, bien secondé d'ailleurs par M. Mercier, par M. Corbin, du Vaudeville, M. Colombier, de l'Odéon, et M^{lle} Arosa.

L'Administration du Franc-Maçon, désireuse de faire participer ses nombreux lecteurs aux avantages d'une publicité peu coûteuse et très répandue, vient de fixer, ainsi qu'il suit, le prix des insertions dans le Franc-Maçon:

ANNONCES (la ligne) 0 f. 25
RÉCLAMES — 0 50

Des conditions spéciales seront faites aux annonces périodiques ainsi qu'aux annonces de librairie.

Toutes les annonces ou réclames doivent être adressées à l'Administration du journal, rue Ferrandière, 52, Lyon.

A VENDRE
FONDS DE PEINTRE-PLATRIER
S'adresser à M^{me} V^e FAURE
LYON. — PLACE SAINT-CLAIR, 7 — LYON

AVIS
On prendrait un monsieur honorable âgé comme pensionnaire, auquel on fournirait bonne table et le logement. Prix modéré.
S'adresser à M^{me} V^e PERRET, à Tarcieux, par Saint-Rambert (Ain).

Maison de Bordeaux (spiritueux, liqueurs, vins fins et de table, marques) demande partout Agents à la commission. — Ecrire C. R. M., poste restante, Bordeaux.

INSECTICIDE GALZY
DESTRUCTION INFAILLIBLE des punaises, puces, poux, mouches, cousins, cafards, mites, fourmis, chenilles, charançons, etc.
Le kilo g., 12 fr.; 100 gr. par poste, 1 fr. 95, cours d'Herbouvillle, 71, Lyon.
L'Administrateur-Gérant: J. REYNIER

H. LAMIRAULT & C^{ie} Éditeurs LA PARIS 61, Rue de Rennes, 61
GRANDE ENCYCLOPÉDIE
INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle
SOUS LA DIRECTION DE
MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Deronbourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glasson, membre de l'Institut; Dr L. Kahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Millaud, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Wailly, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE
Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande
La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° totalisant de 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.
Chaque livraison 4 franc
Payables à raison de 10 francs par mois
Chaque volume broché 25 francs

DOULEURS
Aux personnes atteintes de RHUMATISMES et de GOUTTE, les propriétés merveilleuses de LA LIQUEUR-ANGLO-SPECIFIQUE du Docteur DANIEL se recommandent par dix années de succès.
Cette préparation réussit où tout autre remède a échoué, le soulagement est immédiat, et dans tous les cas de la douleur, la guérison est aussi rapide qu'inespérée.
PRIX DU FLACON: 10 FRANCS
Envoi franco contre mandat. — Ecrire au Dépôt général: J.-S. ANNELER, à Berne (Suisse). Prospectus gratis
USINE A VAPEUR — FABRICATION MÉCANIQUE
BONTOUX Fils
à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône)
Spécialité de Tuyaux en terre cuite pour conduites d'eau et bâtiments
Sièges incodores en faïence
Vases à fleurs de toutes dimensions, pour Horticulteurs
PHOTOGRAPHIE CÉLESTIN BILLARD
Rue Jean-Baptiste-Say, 22
(Près la gare de la Picelle et du boulevard de la Croix-Roussé)
LYON
Portraits artistiques à l'huile ou au pastel et à l'aquarelle. Tout ce qui concerne la Photographie. Reproductions photographiques des portraits peints ou dessinés et au daguerrétype. Portraits après décès
ON OPÈRE TOUS LES JOURS PAR TOUS LES TEMPS ET ON SE REND A DOMICILE
On remet à neuf les anciens Daguerrotypes

Maison de confiance fondée en 1851
ACHAUME Fils
Rue du Rhône, 32, Annonay (Ardèche)
Vins fins et ordinaires, garantis naturels et d'origine Côtes du Rhône, Beaujolais, Bourgogne et Saint-Georges.
Divers vins blancs français, doux et secs, vins étrangers. Malaga, Madère et autres spiritueux et vermouth.
Huile d'olives vierge, d'une pureté parfaite et tout à des prix relativement modérés, valeur à 90 jours; au comptant 2 0/0 d'escompte.
Le goûter, c'est l'accepter!!!
De tous les cafés hygiéniques, celui qui se rapproche le plus du goût de celui des colonies, et se prépare de la même façon, sans en avoir les propriétés irritantes, c'est le Café Rousset. Excellent déjeuner au lait. Ce produit breveté, médaillé à différentes expositions, se recommande aux personnes soucieuses de leur santé.
Prix: 4 fr. le kilo (le paquet de 250 gr.: 1 fr.). Envoi franco contre mandat-poste de 1 fr. 30.
Se méfier des contrefaçons, exiger la signature.
DÉPÔT GÉNÉRAL
V. ROUSSET
HERBORISTERIE DE 1^{re} CLASSE
LYON, rue Thomassin, 22, LYON

IMPRIMERIE NOUVELLE

ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES
Journaux
Thèses, Mémoires, Actions
Mandats, Prospectus
Factures, Têtes de lettres
Cartes de visite
etc., etc.
52, Rue Ferrandière, 52
Près le quai du Rhône
LYON
Labours
Affiches, Lettres de décès
Livrets de Société
Registres, Catalogues
Cartes d'adresse
etc., etc.

TRAVAUX DE LUXE, ADMINISTRATIFS, COMMERCIAUX